

*Prêts pour amélioration—Loi*

entièrement morte. Nous sentons que la bureaucratie qui grenouille derrière le ministre veut encore construire un autre éléphant blanc au Canada. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être les éléphants blancs viennent-ils par couples. Toutefois, le fait est que le rêve de Pickering n'est pas nécessairement mort. Si le gouvernement d'en face, le ciel nous en garde, était jamais réélu et croyait pouvoir s'en sauver, il pourrait essayer de construire cette monstruosité à Pickering. Si tel est le cas, c'est avec beaucoup de réserves que nous devrions donner à un ministre, surtout au ministre actuel, le pouvoir de malmenier les propriétaires. C'est ce qui pourrait arriver si l'on adopte la disposition dont j'ai parlé, soit l'article 6 du bill C-40.

Je sais qu'il y en a d'autres qui voudront peut-être commenter le bill à l'étude, si ce n'est pas à la Chambre du moins à l'étape du comité. Cependant, notre position au sujet du bill C-40 se résume donc à deux choses. D'abord, le principe du paiement par l'usager serait inutile si le gouvernement voulait exploiter plus rationnellement les aéroports. En second lieu, il n'est pas nécessaire d'accorder à un ministre, surtout au ministre actuel, le pouvoir d'imposer sa volonté aux propriétaires affectés par les activités de l'aéroport, ou chose encore pire, les activités près de l'emplacement de l'aéroport. Il faut s'y opposer et j'espère que les députés à la fois au comité et à la Chambre, refuseront d'accorder ces pouvoirs à un ministre qui n'assume pas mieux ses responsabilités que celui qui a présenté le bill.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion.

**Des voix:** Adoptée.

**Une voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications.)

\* \* \*

### LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE \$75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre passe à l'étude du bill C-38, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement.

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, avant d'entreprendre la troisième lecture du projet de loi, j'aimerais demander le consentement unanime pour proposer un amendement. Encore vendredi dernier le bill a fait l'objet de discussions à l'étape du comité et le ministre d'État chargé de la petite entreprise (M. Marchand) a accepté le principe de cet amendement. On a dit que ce genre d'amendement pouvait être présenté à l'étape du rapport. Cependant, parce que le bill a été transmis très rapidement à la Chambre, il a été impossible de fournir un préavis de 24 heures. Je

[M. Stevens.]

demande donc le consentement unanime pour présenter un amendement tout de suite.

**M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, nous sommes effectivement d'accord. Nous avons discuté de l'amendement dans un esprit de collaboration et nous voulons bien que le député propose cet amendement afin qu'il ait l'occasion de le commander.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que nous consentons à ce que le député présente son amendement à l'étape du rapport, même s'il n'en a pas donné préavis vendredi.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député a fait preuve de délicatesse en nous faisant part de ses problèmes; aussi avons-nous donné notre consentement afin qu'il puisse présenter son amendement.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** Les représentants de chaque parti ont donné leur consentement, mais j'aimerais également demander à la Chambre si elle consent unanimement à permettre au député de présenter sa motion sans le préavis habituel de vingt-quatre heures.

**Des voix:** D'accord.

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley)** propose:

Que l'on modifie l'article 4 du bill C-48 en supprimant les lignes 24 à 37 inclusivement, à la page 2, en les remplaçant par ce qui suit:

«petite entreprise commerciale» désigne une entreprise commerciale dont

a) le revenu brut estimatif, selon la déclaration faite dans la demande d'un prêt destiné à l'amélioration d'entreprises, ne dépasse pas \$1,500,000 pour l'exercice financier de cette entreprise commerciale au cours duquel est présentée cette demande ou, dans le cas d'une entreprise commerciale qui est sur le point d'être exploitée, ne dépassera pas \$1,500,000 pour son premier exercice financier d'au moins cinquante-deux semaines;» et

b) l'entreprise ne fait pas partie d'une association regroupant plusieurs autres entreprises au cours de la période financière où le revenu brut estimatif de l'association d'entreprises dépasse \$1,500,000.

et que l'on modifie également l'article 4 en y ajoutant:

«4.1 L'article 2 de ladite loi est modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

«association» désigne un groupement d'entreprises dont l'existence en tant qu'entité distincte ne vise pas uniquement à accroître l'efficacité de ces entreprises, mais vise surtout à réduire leur revenu brut estimatif aux fins de la présente loi.»

● (1710)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander s'il existe des exemplaires de l'amendement et, dans l'affirmative, si l'on pourrait en remettre aux députés présents?

**M. l'Orateur adjoint:** Nous verrons dans combien de temps nous pouvons le faire. C'est pour cela que j'ai lu l'amendement au complet. Nous avons des exemplaires pour les leaders des partis et les députés qui en demanderont. Si les députés veulent nous accorder encore une minute, nous pourrions en remettre un exemplaire aux autres députés.

**M. Jelinek:** D'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés d'avoir consenti à l'unanimité à ce que je présente l'amendement dès maintenant. Deuxièmement, je signale que j'ai remis des exemplaires de l'amendement aux leaders de la Chambre et que nous sommes en train d'en remettre aux députés qui le désirent.